



LA PÊCHE À PIED

Les plages de l'île se prêtent particulièrement à la pêche à pied. Ce sont des moments à partager en famille pour apprendre à observer et à respecter la nature.

QUELQUES CONSEILS POUR EN PROFITER PLEINEMENT !

- Prenez connaissance de la météo et adaptez votre équipement.
- Ne partez pas pêcher seul sur un secteur inconnu.
- Munissez-vous de bottes ou de bonnes chaussures, d'un panier ou d'un seau.
- Prenez des repères à terre et en mer pour retrouver votre chemin.
- N'utilisez que la grapette non grillagée à 3 dents et le couteau pêche-palourde comme outils, l'usage de tout autre engin de pêche est interdit.
- Ayez avec vous un téléphone portable.
- Ne pêchez pas pieds nus, pour éviter les blessures et les piqûres.
- Prenez le temps de consulter les horaires de marées.
- À l'heure de la basse mer, il est temps de remonter (la présence d'autres personnes autour de vous n'implique pas l'absence de danger).
- Important : le temps de retour sera toujours plus long que le temps de l'aller (vase, poids de la pêche, fatigue).
- Préservez la ressource en respectant les quantités et les tailles autorisées.
- Remettez en place les cailloux que vous avez déplacés.
- Respectez la faune et la flore : ne pas laisser de sacs plastiques, mégots, bouteilles...
- Soyez patients...

Concernant les lieux de pêche, il est conseillé au pêcheur à pied de se renseigner soit auprès de la Délégation à la Mer et au Littoral de la Vendée (02 51 20 42 10), soit au Service Territorial, 7 avenue de la Victoire à Noirmoutier en l'île.

N'oubliez pas...

Chaque année plusieurs tonnes de petites espèces sans intérêt pour la consommation sont récoltées pour rien...

Tout ce qui ne sera pas consommé doit être laissé en place dans son milieu.

* Numéros des secours : 112 à terre et 196 en mer.



LES COQUILLAGES ET LES CRUSTACÉS



Crevette bouquet



Autres crevettes



Bigorneau



Spisule



Moule



Palourde



Huître



Pignon



Coque



Pétoncle

TAILLE MINIMALE DE CAPTURE ET QUANTITÉ MAXIMALE

ESPÈCES	TAILLES	QUANTITÉ (par personne et par jour)
Crevette bouquet	5 cm	Consommation familiale uniquement
Autres crevettes	3 cm	Consommation familiale uniquement
Bigorneaux	-	3 kg
Spisule	2,8 cm	3 kg
Moules	4 cm	5 kg
Palourdes	3,5 cm	3 kg
Huîtres	5 cm	60 huîtres dans la limite de 5 kg
Pignon	2,5 cm	2 kg
Coque	2,7 cm	4 kg
Pétoncle	4 cm	2 kg

LES OUTILS AUTORISÉS :

Serfouette maxi 3 dents



Couteau à palourde



Griffe non grillagée maxi 3 dents



Grappin à oursin maxi 3 dents



Fourche non grillagée maxi 5 dents, uniquement pour pêche des vers marins et myes

